

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1995)
Heft: 74

Rubrik: Lexique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

systématiquement détruit. Les conséquences économiques, politiques et culturelles pour cette région de l'Italie seraient terribles. Par ailleurs, le baron Parilli supposait que certains SS espéraient combattre l'avancée de l'armée rouge aux côtés des alliés. Il y avait donc possibilité de nouer quelques contacts, pour engager d'éventuelles discussions. Les deux Suisses décidèrent d'entreprendre des négociations, en obéissant à leur seule conscience, faisant fi des ordres militaires et politiques.

Ils prirent contact avec le directeur des services de renseignement américain à Berne, Allen W. Dulles et avec le général allemand Karl Wolff. Plusieurs rencontres secrètes furent organisées, notamment à Zurich les 8 et 9 mars, et à Ascona (TI) le 19 mars 1945. Cette dernière réunion rassemblait Karl Wolff et les deux généraux alliés Terence Airey et Lyman Lemnitzer.

Rencontres secrètes

Lors de ces rencontres, Karl Wolff admit une capitulation allemande sans conditions. Il promit d'empêcher des destructions ultérieures et des actions contre les résistants d'Italie du Nord. Surtout, il garantit de préserver les intérêts de la Suisse sur la ligne Gênes-Simplon. Le général Wolff était prêt à défendre ces plans auprès du Haut Commandement allemand.

Mais le commandant en chef en Italie, le général von Vietinghoff, n'approuva qu'une partie de ces plans. Il était d'accord pour capituler, mais seulement sous certaines conditions.

Entre-temps, Heinrich Himmler apprend ce qu'a entrepris Karl Wolff. Il le rappelle à Berlin, et lui demande des explications. Karl Wolff parvient à convaincre le Führer, et repart pour l'Italie. Muni des pleins pouvoirs du général von Vietinghoff, il a pour mission de conclure les négociations de la capitulation.

Le 27 avril, Max Waibel accompagne les deux généraux allemands à Annecy, d'où ils s'envolent pour Caserta. Le 29 avril, la capitulation des troupes allemandes est signée. Elle entre en vigueur le 2 mai, soit une se-

maine avant la capitulation définitive du III^{ème} Reich.

La contribution de Max Waibel a favorisé une fin plus rapide de la guerre dans le nord de l'Italie. Le gouvernement suisse ne l'a cependant pas remercié pour son engagement, mais désapprouvé, pour des raisons de neutralité. Une enquête a même été diligentée contre lui. Les autorités helvétiques ont ensuite fait comprendre à Max Waibel qu'il devait renoncer à diffuser un rapport sur ses activités de négociateur. Max Waibel a attendu 1959 pour publier une version très édulcorée de ce rapport. Le version complète n'a paru qu'en 1981, dix ans après sa mort⁽¹⁾. Ceci explique que le rôle de Max Waibel reste peu reconnu dans les écrits d'histoire internationale.

En 1954, Max Waibel est nommé commandant de division (Oberstdivisionär), il prendra sa retraite en 1966. Il devient alors Président du conseil d'administration de la Luzerner Privatbank. En janvier 1971, il découvre qu'à la suite d'une mauvaise gestion financière, la banque est en faillite. De nombreux petits épargnants sont condamnés à la ruine. Doté d'un sens aigu des responsabilités, fidèle au devoir et à l'honneur, Max Waibel se suicide le 21 janvier 1971.

⁽¹⁾ 1945. Kapitulation in Norditalien, Helbing & Lichtenhahn.



Février 1945.

Le Baron Luigi Parrilli (à droite),
Dr Max Husmann (à gauche)
et Max Waibel.

Dictionnaire du parler suisse romand

BARJAQUER (v.i.) parler sans queue ni tête, le plus souvent pour ne rien dire.

BLOUSE (n.f.) s'emploie pour désigner les chemisiers portés par les dames.

CABUSSE (n.f.) une laitue pommée.

CACHE-MAILLE (n.f.) un bas de laine, une tirelire.

CUISSETTE (n.f.) s'emploie au pluriel pour désigner une culotte de sport. Les Français disent un "flottant".

CUPESSÉ (n.f.) culbute. *Faire une cupesse.* Par extension, grand désordre. *Tout est en cupesse chez lui.*

FRICASSE (n.f.) grand froid. *Il fait une sacrée fricasse ce soir.*

MOUILLON (n.m.) humidité. On dit d'un bébé qu'il est dans le mouillon lorsqu'il a sali ses couches.

PARCHET (n.m.) petite parcelle de terre.

PARMI (adv.) un peu partout. *Il s'est mis de la suie parmi.*

PETIT CHAR (n.m.) charrette alsacienne. Les petits chars suisses sont la réduction exacte du char à échelles ou char français. Les plus perfectionnés ont un freinage sur le ferrage de la roue, exercé par des sabots eux-mêmes ferrés. On serrait les sabots au moyen d'une vis sans fin actionnée par une manivelle. L'ensemble s'appelait "la mécanique". Se faire prêter un petit char à mécanique n'était possible que si l'on promettait de le rapporter rempli de pives, de rebibes, voire de beuzes, tant il est vrai qu'en Suisse rien ne se donne pour rien. Et c'est ainsi qu'on est devenus riches.

POTE (n.f.) bourrelet adipeux. S'il se dédouble ou est important, on appelle cela une bipote. Synonyme: poignée d'amour.

TAGUENASSER (v.i.) secouer. *Taguenasser la porte pour demander à entrer.* Par extension, agacer quelqu'un en le poursuivant de remarques ou critiques. *Elle -ou il- me taguenasse sans arrêt.*